

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE (SFDIC) (1940-1985)

Marcel BORDUGE,
président-directeur général (1940-1953)

Né à Clermont-Ferrand, le 13 janvier 1883.

Marié à Jeanne Chambon.

Dont Jacques (1909), qui fit carrière chez Rhône-Poulenc,
et Simone, mariée en 1935 avec Robert Montarnal, inspecteur des finances,
futur directeur adjoint d'Air France.

Après une carrière au ministère des finances, il est nommé en 1931 représentant de l'État au conseil de la [Banque de l'Indochine](#), puis président (1936-1941).

Membre du comité de censure (janvier 1933), puis administrateur (novembre 1935-novembre 1936) de la Société générale.

Administrateur (1936), puis pdg (1940-1953) des Distilleries de l'Indochine.

Administrateur de la [Société le Nickel](#) (1937),

Vice-président du [Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba](#) (1939-1956).

Administrateur de la [Société industrielle et commerciale d'Annam](#)

Président de la [Société chérifienne d'utilisation de produits agricoles](#) (SCUPA)(S.A., 1942),
Casablanca : jus de fruits et légumes, concentrés :

Grand officier de la Légion d'honneur (1932)

Décédé en 1972.

Épisode précédent :

[SFDIC \(1932-1940\)](#) : Georges Schwob d'Héricourt, président.

Les Documents de l'Agence indépendante d'informations internationales, décembre 1949

La Banque Worms et Cie. Histoire générale (1)

3^e partie : Filiales et participations

Chapitre 3 : De 1925 à 1940 (suite)

À la suite des événements et de la législation de 1940, M. Marcel Borduge [Bq Indoch.] devint président-directeur général, et le conseil comprit, en outre, MM. Boyaval, Baudouin [Bq Indoch.], Guesde [Bq Indoch.], Monguillot, Samson et Worms [exit Raymond Piot et le juif Schwob d'Héricourt].

Par décision de l'assemblée du 19 mai 1941, la durée de la société fut prorogée de 50 ans pour expirer le 1^{er} mai 2050.

Après la Libération, le conseil fut à nouveau modifié : MM. Jean Schwob d'Héricourt et René [sic : Raymond] Piot y reprirent leurs places.

M. Maurice Monguillot et M. Raymond Piot décédèrent au début de 1946¹. Le premier fut remplacé par M. Jean Laurent (de la Banque de l'Indochine) né le 2 septembre 1900 à Chaumont (Hte-Marne). M. Piot ne fut pas remplacé.

Par délibération du conseil d'administration en date du 29 avril 1946, le capital fut porté de 100 millions à 104.500.000 fr pour règlement de l'impôt de solidarité, mais **une partie de ces titres ayant été rachetée à l'État**, le capital fut ramené à 100.260.900 fr. à fin décembre 1947.

M. Hypolite Worms a été réélu administrateur pour 6 ans par l'assemblée générale du 5 juillet 1949, à laquelle la banque Worms et Cie était premier scrutateur et représentée par M. Tailliandier, l'un de ses fondés de pouvoirs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE (*Le Journal*, 30 mars 1942)

Solde créditeur, de l'exercice 1941 : 20.976.873 francs contre 20.429.732 francs pour l'exercice précédent. Solde du dividende propose à la prochaine assemblée : 11 francs brut pour toutes les actions. Dividende total de l'exercice, compte tenu de l'acompte de 10 fr. brut mis en paiement le 15 octobre dernier, 21 fr. brut par action. Rappelons que l'année dernière, la répartition avait été effectuée en une seule fois et s'était élevée à 20 fr. brut par action ancienne et à 15 fr. 50 par action nouvelle.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE (*Le Journal*, 28 septembre 1942)

Le conseil a décidé la répartition d'un acompte de 10 francs brut par action, égal au précédent. Il sera payable à partir du 15 octobre à raison de 5 fr. 63 au porteur et de 7 francs au nominatif.

Situation de l'industrie locale PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS (*L'Écho annamite*, 29 janvier 1943)

Rizeries

Elles sont localisées en Cochinchine, presque uniquement. L'équipement est très supérieur aux besoins, et, en 1941, pour deux jours de marche, les grosses entreprises ont enregistré 3 jours d'arrêt. Bien entendu, la pénurie de mazout a conduit à la fermeture des entreprises utilisant le Diesel, au bénéfice de celles fonctionnant à la vapeur. (Le combustible est généralement la balle de paddy).

Distilleries

Elles comprennent des entreprises à procédés modernes : Société Française des Distilleries de l'Indochine, Établissements Mazet, Sucreries et Raffineries de l'Indochine, traitant normalement du riz et aussi de la mélasse — actuellement du maïs en quantité sensible — et des dizaines de distilleries utilisant des procédés plus sommaires, et

¹ En réalité, Maurice Monguillot, ancien gouverneur général de l'Indochine par intérim, est décédé à Paris le 23 juin 1945 (A.L.).

parfois groupées en sociétés importantes. La production de ces dernières a été de l'ordre de 120.000 hl. en alcool pur, en 1941, soit quelque 500.000 l. d'alcool de bouche fini.

Les distilleries modernes représentent un volume triple à quadruple.

Nous avons indiqué, dans les précédents bulletins, que, sur le total de la production, 183.000 hl ont été réservés à la carburation, 7.000 à l'alcool à brûler, en 1941. Donc, en tout, l'alcool de bouche représente quelque 450.000 hl en alcool pur, soit peut-être un million et quart d'hectolitres d'alcool fini, ou encore 8 l. par par habitant indochinois et par an.

Nous n'insistons pas sur les difficultés présentes, et nous nous bornons à les rappeler :

— marque d'acide minéral (remplacement par l'acide lactique mis au point par la S.F.D I.C. — mais légère baisse de production et impossibilité de traiter le maïs) ;

— obligation d'arrêter les usines pour des révisions nécessitées par la marche à plein de 1941-42 ;

— obligation de traiter du maïs donnant au rendement très inférieur au riz.

(A suivre)

(Bulletin indochinois des combustibles liquides et lubrifiants du 20 janvier 1943)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE [SFDIC]

Société anonyme fondée en 1901

(Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 2)

Objet : exploitation de distilleries en Indochine. — Commerce du riz et de toutes autres céréales.

Usines à Hanoï, Namdinh, Haiduong, Cholon — Binh-tây, Phnom-penh.

Participations : Société industrielle et commerciale d'Annam ; Verreries d'Extrême-Orient ; Distilleries annamites de l'Annam-Tonkin ; Distilleries annamites du sud de l'Indochine.

Siège social : Paris, 53, rue de La-Boétie.

Capital social : 100.000.000 fr., divisé en 1.000.000 actions de 100 fr.

A l'origine, 2.000.000 fr. en 4.000 actions de 500 fr.

Porté en 1902 à 3.000.000 fr. par émission au pair de 2.000 actions de 500 fr.

En 1905 à 3.500.000 fr. par émission au pair de 1.000 actions de 500 fr.

En 1913 à 4.500.000 fr. par création de 2.000 actions d'apports de 500 fr.

En 1919 à 6.750.000 fr. par émission au pair de 4.500 actions de 500 fr.

En 1921 à 11.000.000 fr. par création de 8.500 actions de 500 fr. émises à 1.700 fr.

En 1924 à 33.000.000 fr. par émission au pair de 44.000 actions de 500 fr.

En 1936 à 49.500.000 fr. par distribution gratuite de 165.000 actions de 100 fr. par prélèvement sur les réserves.

En 1938 à 75.000.000 fr. par émission au pair de 255.000 actions de 100 fr.

En 1940 à 100.000.000 fr. par émission au pair de 250.000 actions de 100 fr.

Conseil d'administration : MM. Marcel BORDUGE, président-directeur général ; Paul BAUDOIN, Louis BOYAVAL, Pierre GUESDE, Maurice Le GALLEN, Maurice

MONGUILLOT, Édouard SAMSON, Hypolite WORMS, Raymond PIOT, directeur général adjoint, Édouard BOINVILLIERS ², directeur adjoint.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : en juin - 1 voix par 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, prélèvement pour réserve supplémentaire ; sur le solde : 75 % aux actions, 12 % au conseil, 12 % au personnel.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1937	17.888	17.602	25 (1)	625	300
1938	17.981	17.980	25 (2)	431	275
1939	18.606	18.750	25	459	250
1940	20.430	18.875	20 (3)		
1941	—	21.000	21		

(1) 20 fr. 50 pour les actions nouvelles

(2) 21 fr. 98 pour les actions nouvelles

(3) 15 fr. 50 pour les actions nouvelles

Dernier cours connu (décembre 1942), actions : 800 fr.

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 5 juin 1943)

Les actionnaires, réunis en assemblée ordinaire le 24 mai sous la présidence de M. Borduge, ont approuvé les comptes de l'exercice 1942 qui se soldent par un bénéfice net de 27.094.439 francs.

Le dividende a été fixé à 21 francs brut par action.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1990 :

Administrateurs : MM. Borduge, président ; Baudouin, Boyaval, Guesde, Le Gallen, Monguillot, Samson, Worms.

Commissaires des comptes : M. Billière, E. Charlot ; Lamare, suppl.

² Édouard Boinvilliers (1893-1975) : fils d'Auguste Boinvilliers, chef des services d'approvisionnement du P.-O. Marié à Anne Jeuffrain, puis Blanche Marie AZÉMA de FONTAINES. Cinq enfants dont l'aîné Jean, marié à une petite-fille de Gaston Le Provost Le Launay (président de la Société cotonnière du Tonkin), député gaulliste du Cher (1958-1981).

Polytechnicien. Secrétaire général (6 fév. 1930), directeur adjoint (1937), puis directeur général (mai 1955) de la Société française des distilleries de l'Indochine.

Officier de la Légion d'honneur.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2308 :

Administrateurs : MM. Borduge, président ; Boyaval, Guesde, Le Gallen, L. Laurent, Samson, J. Schwob d'Héricourt, Worms.

E. Boinvilliers, dir. ; J. Quesnel, secr. gén.

Commissaires des comptes : M. Lamare, P. Perreau, J. Richet, suppl.

HENNEQUIN (François, Maurice). Ingénieur. Né le 8 oct. 1910 à Paris. Fils de Georges Hennequin, historien-héraldiste, et de M^{me}, née Lucie Lorgeou. Mar. le 27 juillet 1940 à M^{lle} Paulette Scharbarg (3 enf. : Denise, Édouard, Christian). Études : Lycée Louis-le-Grand à Paris, École d'application du génie maritime. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur du génie maritime. Carr. : dans la marine nationale comme ingénieur du génie maritime (1932-1949) : à Cherbourg (1936), Lorient (1938), Alger (1940), Hambourg (1945). au service technique de l'Air à Paris (1947). [Directeur adjoint de la Société française des distilleries de l'Indochine \(1949-1955\)](#). Ingénieur en chef du génie maritime (cadre de réserve), directeur général pour l'Italie de la Compagnie de Saint-Gobain (1960-1968), directeur général adjoint des industries du verre à la Compagnie de Saint-Gobain (1968-1971), managing director de Hennequin Industrial Consultants Ltd (depuis 1972), Décor. : officier de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite maritime, commandeur de l'ordre du Mérite de la République italienne. S'intéresse aux sciences mathématiques et physiques, à l'histoire, aux langues et civilisations de l'Asie centrale et orientale. Adr. : prof., 821 Central Bedg, 3 Pedder Street, Hong Kong ; privée, 56540 Kernascléden.

Source : Who's who, 1979 :

Alcools

(Notes et études documentaires, 13 juin 1950)

La production actuelle d'alcools en Indochine est encore loin d'atteindre celle d'avant-guerre qui était de 220.000 hl (production exprimée en alcool à 100 %) par an. Au cours de l'année 1949, la production a légèrement dépassé celle de l'année précédente.

D'après les statistiques des Douanes et Régies, la production d'alcools dans le Sud Vietnam a atteint en 1949 environ 65.517 hl., contre 60.159 hl., en 1948. Au Cambodge, l'augmentation de la production a été plus importante ; elle a été de 80.000 hl. environ contre 72.500 en 1948.

Distilleries de l'Indochine

(L'Information financière, économique et politique, 15 juin 1950)

L'assemblée qui s'est tenue aujourd'hui a ratifié les comptes de l'exercice 1949 qui se soldent par un bénéfice net de 196.105.298 fr. et fixé le dividende 150 fr. brut par action.

Distilleries de l'Indochine

(L'Information financière, économique et politique, 16 juin 1950)

Dans son allocution à l'assemblée ordinaire du 14 juin (voir le compte rendu succinct dans *L'Information* du 14 juin), le président, M. Borduge, a déclaré qu'une assemblée extraordinaire sera convoquée probablement au début de l'automne pour statuer sur une proposition tendant à dégager une réserve de réévaluation dont l'incorporation partielle au capital permettra de porter de 100 à 250 fr. le nominal des actions.

Les titres seront ensuite regroupés en actions de 2.500 fr. afin de procéder au retrait de la C.C.D.V.T.

Le président a également indiqué que la société prépare un travail de révision partielle de son bilan qui ne s'étend qu'aux exploitations de Cochinchine et dont les conclusions sont actuellement soumises à l'Administration de cet État.

Parlant de l'exercice en cours, le président a déclaré que, sauf événement extérieur incontrôlable, l'année 1950 se soldera par un profit comparable à celui réalisé pendant l'exercice écoulé.

Dans son rapport, le conseil souligne que l'amélioration des moyens de transport et l'ouverture d'un dépôt central que la société projette d'installer à Haïphong, permettront sans doute d'augmenter les ventes au Tonkin. Au Cambodge, les fabrications et les ventes ont sensiblement augmenté. En Annam, des ventes assez importantes ont été effectuées.

[Participations dans [Oulmès-État](#) et [OLAF](#)]

Le rapport indique également que des participations ont été prises, notamment dans la Cie fermière des Sources minérales Oulmès-État* et dans la Société des Oléagineux d'Afrique du Nord*.

Le dividende sera mis en paiement à une date à fixer par le conseil à raison de 123 fr. net.

AEC 1951/1082 — Société française des Distilleries de l'Indochine (S.F.D.I.C.),
4, avenue d'Iéna, PARIS (16^e).

Capital. — Société anon., fondée le 1^{er} mai 1901, 100.260.900 fr. en 1.002.609 act.
Dividendes. — 1948 : 50 fr. ; 1949 : 150 fr.

Objet. — Exploitation de rizeries et de distilleries en Indochine, toutes opérations industrielles ou commerciales se rattachant au commerce du riz, de l'alcool et de leurs dérivés (alcools rectifiés, rhums, tafias, eaux-de-vie, liqueurs indigènes, alcools dénaturés, vinaigre de riz) — Usines à Hanoï, Nam-Dinh et Haïduong (Nord Viet-Nam), Cholon (Sud Viet-Nam), Pnom-Penh (Cambodge).

Conseil. — MM. Marcel Borduge [[Bq Indoch.](#)], présid.-dir. gén. ; Louis Boyaval [[adm. CCNEO](#)], Pierre Guesde [[anc. résid. sup.](#)], Jean Laurent [[Bq Indoch.](#)], Maurice Le Gallen [[Bq franco-chinoise](#)], Édouard Samson [[gendre de Léonard Fontaine](#)], Jean Schwob d'Héricourt [[successeur de son père Georges](#)], Hypolite Worms, admin — MM. Ed. Boinvilliers, direct. ; Jean Quesnel [[Cf. Péan, Dr Martin](#)], secrét. gén.

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1951)

Le bénéfice net de l'exercice 1950 s'élève à 275-174.154 fr. c. 196.105.298 fr.

Rappelons que le conseil proposera de répartir un dividende de 200 fr. par action non regroupée (contre 150) de 2.000 fr. par 2.500 fr.

Société française des Distilleries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1951)

L'assemblée ordinaire du 6 juin a approuvé les chiffres de l'exercice 1950 se soldant par un bénéfice net de 275 millions 174.154 fr. contre 196.105.298 fr. pour l'exercice précédent.

Le dividende voté a été de 164 fr. net pour les actions non regroupées de 250 francs et de 1 640 fr. net pour les actions regroupées de 2.500 fr. Ce dividende sera payé contre remise du coupon n° 21 des actions de 250 fr. ou n° 1 des actions de 2 500 fr. Le conseil décidera ultérieurement de la date de la mise en paiement.

Hors séance, le président a déclaré que les premiers mois de 1951 présentent des résultats dès lors très satisfaisants, au moins égaux à ceux de l'exercice précédent, malgré les difficultés rencontrées en Indochine.

Annuaire Desfossés 1953, p. 1928 :

Administrateurs : MM. Borduge, pdg ; Boyaval, Catalogne, Guesde, Le Gallen, Samson, J. Schwob d'Héricourt, Worms.

E. Boinvilliers, dir. ; B. Fontan, secr. gén.

Commissaires des comptes : M. Lamare, P. Perreau, J. Richet, suppl.

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1953)

L'assemblée ordinaire du 24 juillet a approuvé les comptes de 1952 se soldant par un bénéfice net de 500.863.880 francs et fixé le dividende à 4.100 fr. net par action de 5.000 francs. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 3 août 1953.

Ces deux résolutions ont été adoptées par 28.268 voix. Il y a eu 23.881 abstentions.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Émile Minost* en qualité d'administrateur et a réélu MM. Louis Boyaval, Maurice Le Gallen et Jean Schwob d'Héricourt.

Cette résolution a été adoptée par 28.268 voix contre 23.294 et 1.111 abstentions.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 décembre 1953, p. 8, col. 1)

M. Édouard Catalogne a donné sa démission de membre du conseil d'administration de la Société française des Distilleries de l'Indochine.

Gilbert, Julien, Louis BEAUJOLIN, président 1954-1955

Né le 12 avril 1914 au Havre (Seine-Inf.).

Fils de Joannès Beaujolin, administrateur de sociétés, et de M^{me}, née Olympe Burelet-Parandel.

Marié le 21 novembre 1944 à M^{lle} Christiane de Renty (2 enf. : François, Jean-Marc).

Études : Collège Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Rouen. Collège adventiste du Salève.

Carr. : gérant (depuis 1939) de la société Beaujolin et Cie (promotion industrielle en particulier dans les pays du tiers monde).

Président (1954-1955) de la Société française des distilleries de l'Indochine.

Président-directeur général de la Société d'équipement pour l'Afrique (depuis 1948), de la société Soieries Ducharne (1965-1967), puis de la Société Holding Textile (depuis 1967).

Président de la Compagnie fermière des eaux minérales d'Oulmès-État,

vice-président des Etablissements Saxby,

administrateur de Francexpa et de la société F.I.T,

Président-fondateur de l'Amitié chrétienne et cofondateur du Casor, co-chef du réseau Alliance. Secrétaire général du Comité des anciens chefs de réseaux des Forces françaises combattantes. A (depuis 1945) une part importante de son activité sur les relations économiques avec les pays sous-industrialisés. Membre fondateur (1958) du Mouvement dit des gaullistes de gauche. Membre fondateur et Président de la mission de contrôle et de discipline de l'Union de la gauche V^e République (1966). Membre du Comité de l'Institut prophylactique de Paris.

Décor. : commandeur de la Légion d'honneur. Croix de Guerre 39-45 française et belge. Rosette de la Résistance. Officier de la Couronne de Belgique. Chevalier d'Orange-Nassau, etc. Membre de la Maison de l'Amérique Latine. Adr. : prof., 166, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e) ; privée, 78, avenue Mozart, Paris (16^e) [ancien appartement d'Abel Bonnard].

Source : Who's who, 1971.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

(L'Information financière, économique et politique, 23 juillet 1954, et erratum du 24)

Lors d'une de ses dernières réunions, le conseil d'administration de la Société française des Distilleries de l'Indochine a coopté six nouveaux administrateurs, dont la ratification sera soumise à la prochaine assemblée générale.

M. Gilbert Beaujolin, qui avait été nommé président-directeur général par le conseil restreint, a été confirmé, à l'unanimité, dans ses fonctions par le conseil, qui se trouve composé de la façon suivante : MM. Gilbert Beaujolin, président-directeur général ; le marquis du Rouret, secrétaire du conseil ; Paul Chaligné, Jacques Macherez, Henry Sautelet, Paul Baudouin, ancien administrateur de la Société représentant la Banque de l'Indochine, Jean Maxime-Robert, représentant de la Banque de l'Indochine, Jean-Marc Vernes, représentant MM. Vernes et Cie ; Paul de Chalus, représentant la Banque Générale Industrielle La Hénin ; Édouard Samson, de l'ancien conseil d'administration, représentant les fondateurs et le personnel de la Société ; Jean Quesnel.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

(L'Information financière, économique et politique, 24 novembre 1954)

Les actionnaires sont convoqués extraordinairement en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 16 décembre 1954, à 10 h. 30. à la salle d'Iéna, 10, avenue d'Iéna, à Paris.

Ordre du jour : rapport du conseil d'administration sur la situation actuelle de la société ; ratification de la nomination d'administrateurs ; nomination des commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération.

En raison du regroupement des actions en cours, pour prendre part à l'assemblée chaque actionnaire doit posséder soit deux actions de 2.500 fr. nominal au minimum, soit une action de 5.000 fr. nominal.

Dépôt des titres au porteur ou récépissés de dépôt au siège social : 4, avenue d'Iéna, à Paris, cinq jours au moins avant la réunion, c'est-à-dire le 11 décembre au plus tard.

Les titulaires d'actions nominatives sont dispensés de déposer leurs titres.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée recevront une carte d'entrée, sur leur demande, qui devra parvenir le 11 décembre au plus tard.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire, pourvu que ce dernier soit lui-même un actionnaire pouvant assister à rassemblée générale. Des formules de pouvoirs sont tenues par la société à la disposition des actionnaires.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

(L'Information financière, économique et politique, 17 décembre 1954)

L'assemblée générale ordinaire de la S.F.D.I.C., réunie extraordinairement ce jeudi 16 décembre 1954, a pu délibérer valablement. Les scrutateurs étaient M. Danderieux, représentant la Banque de l'Indochine, et M. Colin, représentant MM. Vernes et Cie ; le secrétaire de l'assemblée était le marquis du Rouret, administrateur, secrétaire du conseil et contrôleur général de la Société. Le rapport du conseil à l'assemblée donne le compte rendu des missions que le nouveau conseil a envoyées en Indochine, au Maroc et en Algérie.

Au Nord-Vietnam, deux usines, occupées par la troupe, ont été endommagées, la troisième a été complètement détruite. À Haïphong, l'entrepôt et les immeubles administratifs ou d'habitation sont indemnes. Il en est de même de l'entrepôt et de la maison d'habitation de Nhatrang dans le Centre-Vietnam.

Dans le Sud-Vietnam, la Société conserve un important actif immobilier en parfait état : elle vient de vendre au gouvernement vietnamien, pour les mettre à la disposition du général américain qui s'installe à Saïgon avec son état-major, son immeuble administratif et deux villas. L'usine de Binhtay, la plus importante et la plus moderne, qui avait été endommagée par les bombardements, a été entièrement reconstruite et fonctionne normalement.

Au Cambodge, l'usine de Russey-Keo, les cinq villas et la cité ouvrière sont en parfait état.

Si, au milieu de 1954, les ventes d'alcool ont fléchi à la suite des événements militaires, elles ont repris une courbe ascendante et, finalement, elle seront, en volume, sensiblement les mêmes qu'en 1953.

Pour établir, tant pour elle-même, que pour ses filiales, les dossiers des dommages de guerre qui, en tout état de cause, représentent plusieurs dizaines de millions de piastres, un service spécial a été créé par la nouvelle direction.

Celle-ci a pratiqué une politique de désinvestissement portant sur les actifs qui ne sont pas indispensables à l'activité et au potentiel de productivité de la Société : ceci s'est traduit par des transferts de fonds d'Indochine en France qu'elle a réemployés en

grande partie et provisoirement en valeurs mobilières cotées en Bourse, avant de prendre des participations dans des affaires qu'elle jugera intéressantes.

Alors qu'au 30 juin 1954, il n'y avait en dehors de l'Indochine que 9.200 fr. environ par action, il y a à l'heure actuelle 20.400 fr. ; dès que les fonds provenant de la vente des immeubles de Saïgon seront transférés, conformément à l'autorisation déjà reçue, il y aura alors, en valeurs disponibles et réalisables, en dehors de l'Indochine, en ne retenant que pour 1 franc les actions de la participation dans l'O.L.A.F., 26.500 francs environ par titre.

La Société a renforcé, en la portant de 14 % à plus de 50 %, sa participation dans la Société industrielle et commerciale d'Annam (S.I.C.A.) qui, ayant eu ses usines entièrement détruites, se contente, pour le moment, de vendre l'alcool fourni par l'usine de Binhtay. En 1953, cette filiale avait réalisé 2.600.000 piastres environ de bénéfices ; les résultats de 1954 seront très probablement identiques.

La deuxième filiale, la Société anonyme des Distilleries du Sud de l'Indochine (S.A. D.A.S.I.), n'a plus qu'une usine fonctionnant en Cochinchine ; par contre, deux de ses usines sur trois fonctionnent normalement au Cambodge. Elle avait réalisé 327.000 piastres environ de bénéfices en 1953 ; les résultats de 1954 seront vraisemblablement du même ordre.

Les trois distilleries artisanales, exploitées par la Société anonyme des Distilleries de l'Annam-Tonkin (S.A.D.A.A.T.) ont été entièrement détruites : elles étaient situées sur le territoire de la République démocratique du Vietnam.

Enfin, la quatrième filiale indochinoise, la Société Vérigoud-Indochine, commence à peine une exploitation qui ne paraît pas devoir être très rentable.

Au Maroc, la Société française des Distilleries de l'Indochine a, depuis 1953, renforcé sa participation dans la Compagnie fermière des Sources minérales d'Oulmès-État* dont elle a plus de 36 % du capital. Cette Compagnie, dont l'existence a été difficile et agitée du fait que différents groupes s'en disputaient la direction, a été reprise en mains : si les événements politiques du Maroc ont fait fléchir ses ventes d'eau minérale en 1954, elle reste mieux placée sur le marché marocain que ses concurrents français. Grâce aux économies réalisées sur la gestion, les résultats bénéficiaires de 1954 seront, comme l'année dernière, d'une trentaine de millions. Mais pour la transformer en affaire intéressante, il faut réparer les nombreuses erreurs passées et envisager de faire par autofinancement de nouveaux investissements.

En Algérie, la S.F.D.I.C. possède plus de 85 % du capital de la Société des Oléagineux d'Afrique du Nord « O.L. A.F. » : cette société a, à Tlemcen, une usine d'huilerie et de confiserie d'olives qui a été très mal conçue et qui n'avait aucune organisation administrative et technique. Construite dans un bas-fond, cette usine ne peut pratiquement pas se développer, à tel point, que l'on envisage de la transférer ailleurs, d'autant plus qu'elle se trouve dans une région éloignée des grands centres de production d'olives. La mission envoyée sur place a constaté qu'il y avait de graves lacunes dans sa comptabilité à tel point qu'il a été nécessaire de refaire les bilans des quatre premiers exercices qui laissent finalement une perte totale de 57.590.648 francs au lieu d'une perte totale de 17.801.926 francs indiquée sur les bilans approuvés par les assemblées de cette société. Afin de remettre un peu d'ordre dans cette affaire, la direction générale en a été donnée à un ingénieur qui a dirigé d'importantes huileries au Sénégal ; malgré sa très grande compétence, il est peu probable qu'il puisse sortir de l'ornière cette société, fondée au moment des booms des cours des huiles.

*

* *

L'assemblée générale, après avoir approuvé la politique suivie par le nouveau conseil et lui avoir voté sa confiance, a ratifié la nomination, comme administrateurs, de

MM. Paul Baudouin. Paul de Chalus, Jean Maxime-Robert, Jean Quesnel, Édouard Samson et Jean-Marc Vernes. Enfin, elle a nommé comme commissaires titulaires, MM. Marcel Couly et Bernard Burollaud. et comme commissaire suppléant. M. Jacques Dreyer.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1954)

L'assemblée ordinaire réunie extraordinairement le 16 décembre, dont nous avons publié le compte rendu dans *L'Information* datée du 17 décembre, était présidée par M. Gilbert Beaujolin.

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE PLACEMENT ET DE GESTION
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 décembre 1954)

.....
Le conseil d'administration de cette société d'investissement constituée fin 1952, comprend ... la Société française des Distilleries de l'Indochine.

Henri SAUTELET, président

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mai 1955)

M. Gilbert Beaujolin et M. Jean-Marc Vernes ayant donné leur démission, le conseil a porté à la présidence M. Henri Sautélet, a nommé vice-président M. Paul Baudouin et a coopté comme administrateurs : M^{me} Cancade-Chaligne et M. Jacques Francès, directeur de la Banque Générale Industrielle La Hénin.

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juin 1955)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 8 juin sous la présidence de M. Henry Sautélet.
Les comptes de l'exercice 1954, qui ont été approuvés, font état d'un bénéfice disponible de 231.969.996 fr., après affectation de 196.193.106 fr. à la provision pour immobilisations dans le Nord-Vietnam et 253.866.960 francs à la provision pour éventualités diverses, soit en tout 456 millions de francs.

Le dividende brut a été fixé à 2.560 francs par action de 5.000 fr. Il est payable à partir du 11 juillet (coupon numéro 4).

Les circonstances particulièrement difficiles que la société traverse, expose le rapport, et sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister, ont convaincu le conseil de procéder à de larges provisions, tant pour couvrir le risque de privation de jouissance des immeubles

dans le Nord-Vietnam, que pour parer aux éventualités diverses pouvant avoir des répercussions fâcheuses sur les résultats de la société.

Les ventes d'alcool qui, pour les dix premiers mois, avaient été de 103.000 hectolitres, ont été finalement, pour toute l'année, de 125.000 hectolitres environ, soit une baisse de 8,7 % seulement par rapport à l'année 1953.

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE (*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1955)

Le président, M. Henri Sautelet, a déclaré dans son allocution à l'assemblée ordinaire du 8 juin (dont nous avons rendu compte dans *L'information* du 9 juin) que les cessions de la participation dans la Compagnie fermière Oulmès-État* et dans les sociétés connexes ainsi que celle de la Société Olaf [Oléagineux d'Afrique du Nord] constituent une opération avantageuse qui permet à la société de se consacrer entièrement à la conduite de ses affaires en Indochine et de poursuivre un plan rationnel de placements, puis de reconversion de son activité.

Rappelant ensuite qu'en Indochine, les trois usines du Nord, ainsi que les immeubles et l'entrepôt de Haïphong ont été inclus dans la zone de la République démocratique du Vietnam, le président fait observer que le conseil a pris les mesures de sauvegarde qui étaient possibles, en confiant la garde et la gestion des biens de la société à des organismes qui se sont constitués spécialement à cet effet. Le président ne forme pas un espoir exagéré sur les résultats de cette gestion, qui pourrait aller de la liquidation jusqu'à, théoriquement, la cession de ces biens.

Il est hors de doute, a poursuivi le président, que devra se poser, tout à fait indépendamment des dommages de guerre, une question d'indemnisation, par l'État français, de la perte d'usage de ces biens.

Au sujet de la reconversion de l'activité de la société, qui pourra se répartir entre plusieurs réalisations, le président fait observer qu'elle devra être faite avec toute la mesure et l'esprit de prudence que mérite une telle décision. Aussi, en attendant, le conseil a-t-il décidé d'employer les fonds de la société dans des placements en valeurs immobilières réparties entre les grandes valeurs françaises et étrangères. Cette politique n'est que temporaire.

Société française des distilleries de l'Indochine [Desfossés 1956/1927]

- Sautelet (Henri), 1927 (pdg Distill. Indoch.)
Baudouin (Paul)[1894. Ép. Gabrielle Angoulvant. 1941-1944 pdt Banque de l'Indochine = 113. Père de Colette ép. Guy Dewez < Henry >...], 163 (CLAL), 312 (pdt UFEO), 735 (pdt Min. Oubangui orient.), 1163 (pdg Huta Bankowa), 1815 (Kraté), 1927 (v.-pdt Distilleries de l'Indochine).
Quesnel (Jean)[Huilerie du Moyen-Atlas au Maroc], 1927 (adm.-secr. du conseil Distill. Indoch.).
Cancade-Chaligne (M^{me} T.), 1927 (Distill. Indoch.).
Chaligné ou Chaligne (Paul), 554 (v.-pdt Charb. Dong-Trieu), 1927 (Distill. Indoch.).
Chalus (Paul de)[Ass. La Fortune-Navigation Mixte*], 519 (SOFRAGI), 528 (Alsac. particip. crédit [Sofinco], 1927 (Distill. Indoch.).
Francès (Jack), 145 (dg BGI-LH), 189 (Crédit français), 528 (Alsac. de particip. et de crédit)[Sofinco], 1118/1 (Nadella), 1457 (Verreries de Cognac et de Carmaux), 1781 (Sté d'import. de bois exotiques), 1927 (Distill. Indochine).
Macherez (J.), 1927 (Distill. Indoch.).
Maxime-Robert (Jean)(ép. Jeannie Cusenier)[Bq Indoch.], 227 (v.-pdt Bq fr.-chinoise), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 1319 (Indoch. d'élect.), 1361 (Eaux et Elec. de l'Indoch.), 1484 (Salins

Midi + Djibouti), 1911 (Cusenier), 1927 (Distill. Indoch.), 2178 (Cenpa), 2239 (Indochine films et cinémas).

Rouret (marquis Ernest Geoffroy du), 113 (comm. cptes suppl. Bq Indoch.), 271 (Immobilier), 440 (comm. cptes suppl. Cie transp. océan.), 614 (comm. cptes Péninsulaire minière et industrielle), 1733 (comm. cptes SCOA), 1927 (Distill. Indoch.).

Samson (Édouard)[gendre de Léonard Fontaine], 1927 (Distill. Indoch.).

Boinvilliers (Ed.), 1927 (dg Distill. Indoch.).

Commissaires aux comptes :

Couly (M.), 614 (comm. cptes Péninsulaire minière et industrielle), 735 (comm. cptes Min. Oubangui orient.), 739 (comm. cptes Mines d'or de Litcho, Thaïlande), 1927 (comm. cptes Distill. Indoch.).

Burollaud (B.), 1927 (comm. cptes Distill. Indoch.).

Léquebin, 1927 (comm. cptes suppl. Distill. Indoch.).

Siège social : Paris, 4, avenue d'Iéna.

Constitution : 1^{er} mai 1901, p. une durée de 50 ans, prolongée de 99 ans par l'A.G.E. du 14 mai 1941.

Filiales : Sté industrielle et commerciale d'Annam, Sté des distill. annamites de l'Annam-Tonkin [SADAT], Sté des distilleries annamites du Sud de l'Indochine [SADASI], Sté des oléagineux d'Afrique du Nord, Sté Vérigoud-Indochine, Sté parisienne de placement et de de gestion, Sté des distilleries Mazet.

CAPITAL SOCIAL : 375.975.000 fr., divisé en 75.195 actions de 5.000 fr. A l'origine, 2 millions. Porté à 3 millions en 1902 ; à 3.500.000 fr. en 1905 ; à 4.500.000 fr. en 1913 ; à 6.750.000 fr. en 1919 ; à 11 millions en 1921 ; à 33 millions en octobre 1924 ; à 49.500.000 fr. en juillet 1936 par incorporation de réserves et distribution gratuite d'une action nouvelle de 100 fr. pour 2 anciennes de 100 fr. (les actions anc. de 500 fr. ayant été préalablement divisées en actions de 100 fr.). Porté à 75 millions en novembre 1937 par émission au pair de 255.000 actions nouvelles (1 nouv. pour 2 anc.). Porté à 100 millions en 1940 par l'émission au pair de 250.000 actions de 100 fr. (1 nouv. pour 3 anc.). Porté en 1946 à 104.550.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Ramené en 1948 à 100.260.900 fr. par annulation de 42.891 actions. Ramené en 1950 à 100 millions 260.000 fr. par annulation de 9 actions, puis porté à 250.650.000 fr. par élévation du nominal à 250 fr. Titres regroupés en actions de 2.500 fr. à partir du 7 mai 1951. Nouveau regroupement à partir du 2 février 1953 en actions de 5.000 fr., puis capital porté à 375.975.000 fr. par création de 25.065 actions nouv. de 5.000 fr. réparties gratuitement (1 de 5.000 fr. pour 10.000 fr. nominal d'actions anciennes).

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1946	455	—
1947	26.197	29.808
1948	65.508	64.111
1949	196.105	195.062
1950	275.194	225.072
1951	326.969	281.843
1952	500.864	425.451
1953	484.849	481.146
1954	231.970	238.805
1955 (30 sept.)		

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(L'Information financière, économique et politique, 13 octobre 1956)

Le conseil d'administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 1955 et de convoquer l'assemblée générale pour le 27 novembre 1956, à 11 heures, salle des Arts-et-Métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, Paris (16^e).

Il sera proposé de fixer le dividende brut à 1.500 fr. par action au nominal de 5.000 francs.

Société française des Distilleries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 novembre 1956)

L'assemblée ordinaire du 27 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1955 se soldant par un bénéfice net — après imputation des amortissements et dotation de provisions diverses — de 148.217.952 fr. Elle a fixé le dividende brut de l'exercice 1955 à 1.500 fr. par action de 5.000 fr. nominal. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 10 décembre 1956 contre remise du coupon n° 5.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Roger Quentin-Bauchard .

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1956)

À l'assemblée ordinaire du 27 novembre, dont nous avons rendu compte succinctement dans *L'Information* du 28 novembre, le président a déclaré dans son allocution que les bénéfices pour les dix premiers mois de 1956 laissent présager pour 1956 une augmentation sur ceux de l'exercice 1955, eux-mêmes supérieurs à ceux de 1954.

La diminution du dividende, a-t-il ajouté, ne résulte nullement d'une régression des résultats. Elle n'est due qu'aux restrictions de transfert. C'est ainsi que, du Vietnam, la société a obtenu des transferts pour les 7/10^e de ses bénéfices. Ceux-ci ont été exécutés au taux du marché dit libre : 5 francs, et ont permis d'obtenir une somme de 135 millions de francs. Au Cambodge, la société n'a encore rien reçu, mais garde l'espoir d'obtenir le transfert promis, car la situation financière du royaume est solide et le gouvernement vient d'instituer une taxe exceptionnelles sur les transferts.

Quant aux dommages de guerre, le président a rappelé qu'il avait laissé prévoir l'an dernier le paiement d'une somme de 15 millions de piastres, comme complément de remboursement des dépenses de reconstitution effectuées. La société a reçu un accord pour le versement immédiat d'un acompte de 100 millions de francs sur ce montant. Un montant d'une égale importance a été promis à valoir sur les dommages de guerre dans la métropole. Cette somme est soumise à l'obligation de réemploi, à laquelle s'ajoutera une centaine de millions supplémentaires. Elle constituera la première masse de 200 millions environ qui, en accord avec l'administration compétente, a pu être affectée par la société au développement d'une industrie des alginiques qui possède deux usines en Bretagne ; la société veut constituer une troisième unité de production. Elle a, d'ailleurs, reçu des pouvoirs publics un encouragement direct à promouvoir cette industrie, qui peut faire de l'exportation ; l'administration des dommages de guerre a donné son approbation pour les dommages à transférer.

(L'Information financière, économique et politique, 20 juin 1957)

L'assemblée du 18 juin a approuvé les comptes de 1956 se soldant par un bénéfice net de 148.244.082 francs.

Le dividende, fixé à 1.500 fr. brut, sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet.

L'assemblée a ensuite ratifié les nominations, faites par le conseil, de MM. Raymond Brissaud, le baron Édouard Empain, Jacques Grazia, Hervé Leclerc et Paul-Marie Pons.

Dans son allocution, le président a déclaré qu'actuellement, les installations et services de la Société, tant au Vietnam qu'au Cambodge, étaient dans un état satisfaisant et que les usines étaient dotées d'un matériel moderne.

Société des [Papeteries de l'Indochine](#)

(L'Information financière, économique et politique, 31 octobre 1957)

.....
L'assemblée a ratifié la nomination de la Société française des Distilleries de l'Indochine au poste d'administrateur.

Société française des Distilleries de l'Indochine

(L'Information financière, économique et politique, 20 mai 1958)

À l'assemblée ordinaire du 16 mai, le président, M. Henry Sautelet, a déclaré que les installations de la Société au Vietnam sont en bon état et que le matériel a été modernisé. D'autre part, une nouvelle rizerie a été édifée à Russey-Kéo.

Par contre, les ventes d'alcool, tant au Vietnam qu'au Cambodge, rencontrent des difficultés depuis le début de l'année, en raison de la contrebande.

Dans son rapport, le conseil signale qu'au Vietnam, les ventes d'alcool pour toutes utilisations, qui sont un bon test de la situation économique du pays, ont marqué une consolidation des progrès accomplis déjà l'an dernier, les chiffres de 1957 restant voisins de ceux de l'année précédente.

Pour l'ensemble des provinces du Vietnam, les ventes de la Société en alcool traditionnel, en y comprenant les ventes réalisées par l'intermédiaire de deux sociétés auxquelles elle cède des alcools, ont atteint 72.000 hectolitres, comptés en alcool pur.

Le chiffre d'affaires de la Société aurait été nettement plus élevé s'il n'y avait pas eu pendant plusieurs mois une récession du commerce de détail, souligne le rapport.

Le président a répondu, au cours de la discussion, aux critiques qui ont été faites concernant la gestion du conseil.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1957 et voté le dividende prévu de 1.166 francs net, payable à partir du 2 juin. Les deux premières résolutions ont été votées par 43.265 voix contre 11.639 voix et 1 abstention.

LE GROUPE EMPAIN AU POUVOIR

Raymond BRISSAUD, président-directeur général (1959-1973)

Né le 3 juin 1905 à Paris.

Fils de Charles Brissaud, sans profession, et de M^{me}, née Marguerite Magnin.

Mar. le 29 avril 1937 à M^{lle} Yvonne Latou (2 enf. : Jean-Michel, Christian).

Études : École Saint-Louis-de-Gonzague et École nationale supérieure des mines de Paris. Dipl. : ingénieur civil des mines, licencié en droit.

Carr. : administrateur-directeur général de la Banque parisienne pour l'industrie (1962-1967), président-directeur général de la Société française des distilleries de l'Indochine (1959-1973), président-directeur général de la Société française pour les assurances industrielles (1946-1967), administrateur-directeur général (1957-1972) puis administrateur-directeur général honoraire d'Electrorail, administrateur-directeur général adjoint (1967), administrateur-directeur général (1968-1972), puis administrateur-directeur général honoraire (depuis 1972) de Schneider S.A., président de Jeumont-Schneider S.A. (1970-1973), administrateur de Jeumont-Schneider, de Jeumont-Industrie, de Spie-Batignolles, de la Compagnie financière de l'union européenne, de Lignes Télégraphiques et Téléphoniques [LTT], de la Société française des distilleries de l'Indochine.

Décor. : officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Belgique.

Adr. : privée, 15, av. de Madrid, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Source : Who's who 1979.

Société française des Distilleries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1958)

Lors de la réunion du conseil d'administration de la Société française des Distilleries de l'Indochine tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 1958, M. Henry Sautelet, appelé à d'autres fonctions a remis sa démission de président-directeur général.

Le conseil, à l'unanimité, a nommé M. Raymond Brissaud, président-directeur général de la société.

Société française des Distilleries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1959)

Après 33.037.092 francs contre millions 218.657 francs d'amortissements industriels et 512.826.311 francs, de provisions contre 656.101.550 francs, l'exercice 1958 se solde par un bénéfice net de 147.898.991 francs contre 147.696.521 francs.

Rappelons qu'il sera propose de maintenir le dividende à 1.500 francs brut

Société française des Distilleries de l'Indochine

(L'Information financière, économique et politique, 16 juin 1959)

La Société vient de prendre une participation dans la Société Glaenger-Spicer, spécialisée dans la fabrication des joints de cardan utilisés dans l'industrie automobile et le machinisme agricole, signale le rapport du conseil à l'assemblée ordinaire du 12 juin, présidée par M. Raymond Brissaud.

En ce qui concerne les demandes de réparation pour les actifs perdus au Nord-Vietnam, le rapport précise que si certaines firmes ont déjà reçu des juridictions administratives, un mémoire en défense, la Société n'a pas encore eu de réponse à l'action engagée.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1958 se soldant par un bénéfice net de 147.898.991 francs. Le dividende a été fixé, comme prévu, à 1.500 francs brut par action de 5.000 francs. Le montant net de 1.124 francs sera payable à dater du 22 juin.

Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre

(L'Information financière, économique et politique, 23 juin 1959)

.....
L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. Édouard Boinvilliers, directeur général de la Société française des Distilleries de l'Indochine.

Publication de portefeuilles et de chiffres d'affaires au B.A.L.O.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

(L'Information financière, économique et politique, 22 juillet 1959)

Le montant des chiffres d'affaire de l'exercice 1958 s'élève au Vietnam à 181.716.120 piastres et au Cambodge à 169.854.091 riels.

L'inventaire des valeurs mobilières en portefeuille au 31 décembre 1958 comprend pour les titres de placement et participations dont la valeur d'inventaire est supérieure ou égale à 10 millions de francs par catégorie de titres ou participations et qui ont une valeur globale d'inventaire de 1.194.611.677 francs :

- 8.488 actions Société industrielle commerciale et artisanale ;
- 102.650 Société des Distilleries Mazet ;
- 2.336 Papeteries de l'Indochine ;
- 19.632 Alginate Maton (ex-S.A.D.A.A.T.) ;
- 1.000 Huaron ;
- 1.300 Finarep ;
- 3.000 Française des Pétroles ;
- 7.500 Serco ;
- 1.000 Pechelbronn ;
- 1.000 Repfrance ;
- 750 Radiotechnique ;
- 350 Télécommunications ;
- 16.615 Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont ;
- 4.166 Foncière lyonnaise ;
- 1.000 Dong-Trieu ;
- 7.909 Pointe-à-Pitre ;
- 5.000 actions et 1.500 obligations Comptoir Lyon-Alemand ;
- 1.000 actions Le Printemps ;

1.500 act. Société Rateau ;
2.500 bons S.N.C.F. 1958 6 % ;
6.001.000 francs de rente Emprunt National 5 % 1956 ;
2.000 obligations Caisse nationale de l'énergie.

Les participations dans des sociétés étrangères ont une valeur globale d'inventaire de 1.028.404.436 francs.

ÉTUDES DE VALEURS

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 octobre 1959)

CAPITAL (1) : 375.975.000 francs, en 75.195 actions de 5.000 francs nominal.
PARTS FONDATEUR ET OBLIGATIONS : néant.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1958 :
Bénéfice net : 147.898.991 francs.
Dividende net : 1.124 francs par action.
COTATION : Paris-Parquet (comptant : 42.000) et Marseille.
CAPITALISATION BOURSIERE : 3,1 milliards.
RENDEMENT NET : 2,6 %.
(1) Le conseil est autorisé depuis le 27 octobre 1952 à porter le capital en une ou plusieurs fois à 751.950.000 francs, par le moyen de son choix.

CONSTITUÉE en 1901, cette société, qui a donné lieu naguère à de vives luttes de majorité, jouissait à ses débuts d'un monopole pour la livraison à la régie de l'alcool de bouche. Mais ce monopole fut supprimé en plusieurs étapes suivant les provinces et, aujourd'hui, la société s'est adaptée au régime de la production libre.

Sa principale activité réside dans la fabrication de l'alcool alimentaire, mais elle produit également de l'alcool déshydraté, dénaturé et rectifié, ainsi que des produits dérivés du paddy.

Le domaine industriel se compose de trois groupes, au Nord-Vietnam, au Sud-Vietnam et au Cambodge.

NORD-VIETNAM

À la suite des accords de Genève, la société a été victime de spoliations dans la zone de la République démocratique du Vietnam, à Hanoï, Nam-Dinh et Haï-Duong. En 1955, les comités administratifs de Hanoï et Haïphong ont contraint le bureau immobilier, chargé des intérêts de la société, à se dissoudre. Le droit de disposer des immeubles ressortissant à des « étrangers absents » appartient en fait à ces comités administratifs.

La société a entrepris des démarches pour obtenir une indemnité d'éviction.

L'achèvement de l'examen par l'administration du dossier des dommages de guerre de la société n'interviendra qu'au cours de l'année 1959.

L'administration a arrêté et notifié, au cours de l'année 1958, le montant définitif des dommages de guerre attribués à la filiale, Société Alginates Maton (ex-Sadaat) qui s'est élevée à 171 millions de francs. Sur ce chiffre, 127 millions lui ont été versés en

bons Carec (Caisse autonome de la reconstruction), le solde de 44 millions représentant la part différée. Cette part ne pourra être perçue que lorsque l'arrêté de déblocage des dommages de guerre différés pour l'Indochine sera publié.

Le chiffre des dommages de guerre de la Société industrielle, commerciale et artisanale (Sica), a été arrêté et notifié, en 1958, montant de 92 millions de créances transférables non différées et d'environ 12 millions d'indemnité de reconstitution en Indochine. La part de créance différée ressort à 40 millions de francs environ. La Sica a apporté toutes ces créances et indemnités à la Société immobilière de la Fontaine-au-Bois pour la construction d'habitations ouvrières à Jeumont (Nord), en échange d'un équivalent de parts sociales société.

Les Distilleries de l'Indochine se sont, elles aussi, engagées à apporter, dans les mêmes conditions que la Sica, le solde des dommages de guerre à la Société immobilière de la Fontaine-au-Bois.

SUD-VIETNAM

Dans le Sud-Vietnam, la société conserve un important actif immobilier et industriel à Cholon-Binh Tay. L'usine de Binh Tay, endommagée par les bombardements, a été entièrement reconstruite et fonctionne normalement. Le dernier rapport souligne que les relations avec les autorités sont excellentes, mais se plaint de la concurrence déloyale et illégale des alcools n'ayant pas acquitté la taxe de consommation.

La situation économique a continué à laisser à désirer, du fait notamment des récoltes de riz médiocres, n'ayant laissé entre les mains des riziculteurs qu'un pouvoir d'achat insuffisant. Pour ces raisons, les ventes d'alcool ont marqué une baisse assez sensible par rapport à 1957. En ce qui concerne les alcools dénaturés, notamment, la société est concurrencée par la nouvelle Société sucrière du Vietnam. Les ventes de vinaigre et d'eaux de Cologne sont peu importantes. Quant à l'activité de la rizerie, le tonnage de paddys a été, avec 41.000 tonnes, à peu près la demi-capacité de la décortiquerie.

CAMBODGE

Au Cambodge, également, les rapports avec les autorités sont excellents, mais le pays a subi les conséquences d'une récolte déficitaire qui a diminué le pouvoir d'achat de la population, ce qui a limité la reprise par rapport à 1957.

L'usine de la société se trouve à Russey-Keo. On a vu, d'autre part, que la rizerie a été détruite en 1958 mais qu'une nouvelle rizerie a pu être terminée et essayée avec succès avant la fin de l'exercice.

LE PROBLÈME DES TRANSFERTS

Au Vietnam, le taux officiel de la piastre, qui était de 12 francs depuis le 18 janvier 1958, a été porté à 14,10 le 1^{er} janvier 1959.

Les bénéfices de l'exercice ont donné lieu à un transfert en acompte sur le transfert définitif qui doit intervenir seulement dans les derniers mois de 1959, après règlement de l'intégralité de tous les impôts.

Le taux des transferts s'établit au marché libre à un cours voisin de 6,75

Au Cambodge, la société a obtenu, au taux de 10 francs pour un riel, un transfert de 48 % des bénéfices de 1957, après acquittement d'une taxe d'équipement de 52 %. La société s'efforce d'obtenir de l'administration un classement plus conforme à la place

importante qu'elle occupe au sein de l'activité économique du royaume, classement qui réduirait de quelques points le taux extrêmement lourd de la taxe d'équipement. Elle escompte le transfert des bénéfices de l'exercice 1958 avant la fin de 1959.

LE PORTEFEUILLE

L'importance du portefeuille apparaît pleinement, si l'on constate qu'avec une valeur d'inventaire de 2.235 milliards au bilan au 31 décembre, il couvre plus des deux tiers de la capitalisation boursière des actions Distilleries de l'Indochine.

Or cette valeur d'inventaire, qui est établie aux prix de revient, sans qu'il soit fait état des hausses intervenues sur titres cotés, alors que toute moins-value fait l'objet d'une provision, est inférieure à la réalité.

Le seul poste connu dans le détail est celui des titres français dont la valeur d'inventaire est supérieure à 10 millions de francs par catégorie de titres. Il totalise 1.194,6 millions, alors que la capitalisation des seuls titres cotés représente quelque 1.360 millions, c'est-à-dire compte non tenu de : 8.488 actions Société Industrielle, Commerciale et Artisanale, 102.650 actions Distilleries Mazet et 19.632 actions Alginates Maton.

Les principaux postes de ce portefeuille sont : 4166 actions Foncière Lyonnaise (soit une capitalisation de l'ordre de 300 millions), 3.000 actions Française des Pétroles (185 millions), 16.615 actions Jeumont (157 millions), 2.336 actions Papeteries de l'Indochine (110 millions), 6 millions de rente 5 % 1956 (160 millions), 7.909 actions Pointe-à-Pitre (94 millions). Il comprend, en outre, des actions Huaron, Finarep, Serco, Péchelbronn, Repfrance, Radiotechnique, Télécommunications, Dong Trieu, Comptoir Lyon Alemand (actions et obligations). Printemps, Rateau, bons S.N.C.F. 6 % 1956, Caisse Nationale de l'Energie.

Notons que la société a pris, depuis le début de l'exercice 1959, une participation dans la société Glaenzer-Spicer, spécialisée dans la fabrication des joints de cardan utilisés dans l'industrie automobile et le machinisme agricole. Ce poste ne figurera qu'au prochain bilan. Un deuxième poste, totalisant 12,2 millions, groupe les titres de placement et participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 10 millions de francs par catégorie de titres ou participation.

Enfin, les participations dans les valeurs étrangères totalisent 1.028,4 millions. On ignore complètement quelle est la composition de cet important portefeuille.

PARTICIPATIONS

— L'Industrielle Commerciale et Artisanale (Sica), dont la société contrôle un peu plus de 50 % du capital, a réalisé, en 1958, par ses ventes d'alcool de la distillerie Binhtay des Distilleries de l'Indochine, dans les provinces du Centre-Vietnam, des bénéfices tout à fait comparables à ceux de 1957. Un dividende de 700 francs brut, inchangé, a été distribué.

— Les Distilleries Annamites du Sud de l'Indochine (Sadasi) ont dû ralentir la fabrication des alcools selon les procédés artisanaux dans les distilleries du Vietnam et du Cambodge en raison des difficultés de leur écoulement, tenant à leur prix de revient élevé. Les résultats se sont traduits par une perte de 9 millions de francs.

— En 1958, les ventes de Vérigoud-Indochine se sont améliorées. Le sirop de jus de fruit qu'elle produit est d'une qualité exceptionnelle et son prix de vente est relativement élevé, ce qui restreint malheureusement les débouchés possibles, dit le rapport. Les bénéfices d'exploitation ont permis de continuer à amortir les installations.

— La Société des Distilleries Mazet (S.D.M.) n'a plus d'activité au Vietnam. En France, sa seule activité consiste en la gestion de ses fonds. La participation prise en 1956 dans la Société d'exploitation des procédés Lefèbvre (fabrication et vente de cartouches de chasse en matières plastiques) a été cédée au début de 1958, laissant apparaître une perte qui a concouru aux résultats déficitaires de l'exercice qui ont été arrêtés à 27 millions.

— Le chiffre d'affaires de la société Alginates Maton (ex-Sadaat), qui traite des algues à Plomeur (Finistère) et à Pleubian (Côtes-du-Nord), a continué de s'accroître en 1958, marquant une progression de 20 % par rapport à 1957. Mais le blocage des prix de vente, alors que les prix de tous les éléments du prix de revient et, tout particulièrement, ceux des algues augmentaient, a réduit sensiblement les bénéfices d'exploitation. Compte tenu des amortissements et de tous frais, la société a terminé son année sans bénéfices ni pertes. À la fin de l'exercice, des négociations étaient en cours pour la cession d'une partie de cette participation à une société chimique, dont la nature des activités doit favoriser le développement des alginates.

PRINCIPAUX POSTES DES BILANS (en millions de francs)

CAPITAUX PERMANENTS. — Le capital est exactement de 375.975.000 francs, sans changement depuis 1952, date à laquelle il avait été augmenté gratuitement (1 nouvelle pour 2 anciennes).

Les réserves et dotations n'ont pratiquement pas varié de 1957 à 1958. Elles comprennent la réserve légale portée à 10 % du capital depuis 1953 (37 millions 597.500 francs), la réserve spéciale de réévaluation (713,7 millions), la réserve spéciale pour matériel renouvelé (344,8 millions), la réserve provenant de plus-value de cession réinvestie (398,8 millions) et le Fonds de retraite et assurance-décès du personnel (2,5 millions contre 3,8 millions en 1957).

L'augmentation des provisions pour risques correspond principalement à l'excédent des dotations sur les prélèvements opérés sur : provisions pour éventualités diverses, fluctuation de portefeuille, différence de change et taxe d'équipement.

VALEURS IMMOBILISEES. — Les frais d'établissement figurent au bilan pour le franc symbolique. Les Immobilisations brutes de 3.297,6 millions, sont amorties de 2.642,5 millions, soit de 80 %. Elles comprennent les terrains (317,9 millions), les constructions (150 millions après 1.267 millions d'amortissement), le matériel fixe (137,3 millions après 1.171,3 millions d'amortissement), l'outillage (22,9 millions après 115,5 millions d'amortissement), le mobilier (17,6 millions après 74,5 millions d'amortissement), les Immobilisations incorporelles (9,4 millions après 4,5 millions d'amortissement) représentant l'établissement industriel et bail. Un incendie survenu à la rizerie de Phnom-Penh a nécessité le transfert de 9,5 millions au nouveau compte Immobilisations sinistrées qui est entièrement amorti.

Les autres valeurs immobilisées comprennent les titres de participation (308 millions) en augmentation de 16,8 millions ayant pour élément principal le renforcement d'une participation en actions des Papeteries de l'Indochine, qui a été cédée en 1959. Il a été souscrit une part de 5.000 francs nominal de la Société immobilière de la Fontaine du Bois. Elles comprennent également les cautionnements (828.297 francs).

SITUATION FINANCIÈRE ET DE TRÉSORERIE. — L'augmentation de quelque 80 millions des valeurs d'exploitation est due à la hausse des prix car certains stocks ont été réduits en volume.

Les valeurs réalisables à court terme comprennent les clients (177,6 millions en 1958) ; les autres débiteurs (352,4 millions), poste dont l'importance résulte notamment d'une provision pour achat de titres (27,4 millions), d'avances à la Société Alginates Maton

(61,8 millions), de fonds en voie de transfert d'Indochine en métropole, ayant fait l'objet d'un compte transitoire soldé en 1959 (140 millions) ; les impôts et taxes à recouvrer (71,2 millions) ; les titres de placement (1.927 millions) dont les mouvements, en 1958, ont consisté essentiellement en cession d'or, ventes ou remboursement de Fonds d'État, achats et souscriptions de valeurs diverses. Ces titres sont comptabilisés à leur prix de revient, sans qu'il soit fait état des hausses intervenues sur titres cotés, alors que toute moins-value fait l'objet d'une provision. Des bons de la Caisse autonome de la reconstruction (Carec), qui figuraient sous une rubrique « Effets à recevoir » en 1957, sont sortis du portefeuille et le compte a été supprimé de ce fait.

Le compte de régularisation groupe les provisions pour coupons à régler, des cautionnements d'administrateurs de filiales en cours de régularisation, des frais de dossiers de dommages de guerre à jour et des écarts de change.

Les DETTES À COURT TERME comprennent les fournisseurs (21,2 millions), les autres créanciers (701,8 millions), les redevances fiscales (287,8 millions) et les coupons à payer (12,4 millions). L'élément le plus important de ce groupe de comptes, les « autres créanciers », s'est accru de 357 millions en raison de l'élévation du taux de change de la piastre vietnamienne de 10 à 12 francs, d'une facilité de caisse consentie par la Banque Française de l'Asie, et du transfert à ce poste de comptes précédemment incorporés dans les comptes d'ordres qui diminuent d'autant. En ce qui concerne ces derniers, ils comprennent 334,6 millions d'indemnités reçues à valoir sur dommages de guerre.

Les engagements hors bilan pour cautions et avals se chiffrent à 190 millions contre 10 millions, dont 180 millions représentent une caution fournie au Crédit Commercial du Vietnam de 15 millions de piastres formant la contrepartie d'avances sur nantissements de paddys, entreposés dans les magasins de Cholon.

Who's who, 1961 :

BAUDOUIN (*Paul*, Louis, Arthur), administrateur de sociétés. Né le 19 décembre 1894, à Paris. Mar. le 14 janvier 1924, avec M^{lle} Gabrielle Angoulvant (2 enfants : Jean-Paul, Colette). Études : École polytechnique. Grade univ. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : inspecteur des Finances (1921), chef de cabinet technique des ministres des Finances de Monzie, Caillaux, Bonnet, Loucheur, Paul Doumer (1925-1926), directeur général de la Banque de l'Indochine (1927-1940), secrétaire d'État à la présidence du conseil et aux Affaires étrangères dans le cabinet Paul-Reynaud (mars-juin 1940), ministre des Affaires étrangères (juin-novembre 1940), ministre de la présidence. du Conseil (novembre 1940-janvier 1941), président-directeur général de la Banque de l'Indochine (janvier 1941-septembre 1944) ³, président-directeur général de la Société anonyme des anciens établissements de Huta-Bankowa, président de l'Union financière d'Extrême-Orient, [vice-président des Distilleries de l'Indochine](#), administrateur du Comptoir Lyon-Alemand, de la Compagnie générale de transports en Afrique*. Décor. : commandeur de la Légion d'honneur. Adr. : 88, rue de Grenelle, Paris (7^e).

Marc Meuleau,
Des pionniers en Extrême-Orient
Histoire de la Banque de l'Indochine
Fayard, 1990

³ Paul Baudouin : président de la Banque de l'Indochine (1941-1944). Voir [encadré](#).

556 : Au début des années 1970, les 6 participations industrielles sur 19 qui sont des héritages de l'époque coloniale — SLN, BGI, Distilleries de l'Indochine, DTP, pour citer les principales — constituent encore 53 % de la valeur du portefeuille industriel de la Banque de l'Indochine.

EMPAIN À LA BARRE

Bierry (Jean-Jacques) : 1968 BUE > 1972 pdt Pointe-à-Pitre, 1973 adg Distilleries de l'Indochine.

WW 1979 :
EMPAIN (Édouard-Jean, Lain, baron)*, ...administrateur de la [Société française des distilleries de l'Indochine...](#)

WW 1979 :
LECLERC (Hervé), industriel. ...Carr. : dans le groupe Empain depuis 1932. Président-directeur général (1951-1975), puis administrateur et président d'honneur de la Société parisienne d'études et de participations [SPEP] ... administrateur [des Distilleries de l'Indochine...](#)

ET QUELQUES COMPARSES

WW 1979 :
CHALUS (comte Paul de), administrateur de sociétés Né le 10 oct. 1910 à Brest (Finistère). Fils de Gabriel de Chalus, négociant, et de M^{me}, née Jacqueline Delaage de Bellefaye. Mar. le 21 mai 1938 à M^{lle} Marie-Simone Chegaray (4 enf. : Arlette [Mme Lionel Fleury], Blandine [M^{me} Roland Hecht], Guillaume, Vianney). Études : Institution Saint-Joseph au Havre, École des Roches à Verneuil-sur-Avre, École Sainte-Geneviève à Versailles. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et d'économie politique. Carr. : directeur (1960-1972), puis directeur général (1973-1976) des compagnies d'assurances La Fortune et Marine marchande devenues (1972) La Fortune-Marine Marchande, président-directeur général de la Société française pour le développement du commerce et de l'industrie (1963-1976) et de la Société d'études financières de compagnies d'assurances (Sefica) (1968-1970), vice-président, puis administrateur (depuis 1973) de la **Compagnie de Navigation mixte**, [administrateur des Distilleries de l'Indochine](#), de la Société de gestion et d'investissement (Sofragi*), de Crédibanque-Sofinco-La Hénin, de la Compagnie La Hénin. Adr. : prof., 18, rue Vivienne, 75002 Paris ; privée, 101, rue de Prony 75017 Paris.

WW 1979 :
QUENTIN-BAUCHART (Roger). Banque de l'Union parisienne devenue Crédit du Nord > administrateur de la [Société française des distilleries de l'Indochine](#).

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :

- INDOCHINE, SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L' 42 RUE D'ANJOU, 75008 PARIS

ACTIONNAIRES

AIR COMPRIMÉ (CIE PARISIENNE)	34,04	
détenu par	ÉTUDES PARTICIPATIONS (PARIS)	61,16
	SGTE (GLE TECHNIQUES ETUDES)	14,38
ÉTUDES PARTICIPATIONS (PARIS.)	10,43	
détenu par	EMPAIN (GROUPE) CONTRÔLE	
S.G.T.E. (GLE TECHNIQUES ÉTUDES)	10,63	
détenu par	ÉTUDES PARTICIPATIONS (PARIS)	45.48

PARTICIPATIONS

DONG-TRIEU	14,20	
qui détient	DONG-TRIEU (MINIÈRE)	99.99
	MERLIN-GERIN	17.69
	MOUFFETARD GRACIEUSE (SCI)	15.00
	U.S. RECYCLING CORPORATION, U.S.A.	12,50
ELECTRORAIL*, Belgique	20,92	
HAUSSMANN ANJOU (CIE FINANC)	35,40	
JEUMONT INDUSTRIE S.A.	12,85	
qui détient	SCHNEIDER SA	15,42
	SODIF (DÉVEL. INVEST. FINANCIER)	80,00
	TRANSP COMMUN RÉGION BOULONNAISE	49,68
POINTE-A-PITRE (INDUST AGRICOLE)*	44,80	
S.I.C.A. (INDUSTRIEL. COM. ARTISAN.)	55,58	

(Valeurs actuelles, 14 juillet 1980)

• L'assemblée de la Société Française des Distilleries de l'Indochine a nommé administrateur M. Pierre-Louis de la Rochefoucauld et a renouvelé le mandat de M. Paul de Chalus [Navigation mixte]. Le baron Édouard Empain a été reconduit dans ses fonctions de président du conseil et M. Jean-Jacques Bierry, administrateur, dans celles de directeur général.

FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE (Valeurs actuelles, sd)

Les actionnaires de la Société française des Distilleries de l'Indochine se sont réunis en assemblée extraordinaire le 13 décembre 1982 à l'effet de délibérer sur le projet de fusion de la Compagnie parisienne de l'Air Comprimé-CPAC avec la Société française des Distilleries de l'Indochine-SFDIC.

L'assemblée a approuvé ce projet de fusion qui se traduit par l'augmentation de capital de la Société française des Distilleries de l'Indochine à raison de l'attribution de trois actions SFDIC de 200 fr. nominal, jouissance 1^{er} janvier 1982, pour cinq actions CPAC. Le capital de la Société française des Distilleries de l'Indochine se trouve donc porté de 15.039.000 F à 37.938.600 fr. et divisé en 189.693 actions de 200 fr. nominal.

De son côté, l'assemblée extraordinaire de la Compagnie Parisienne de l'Air Comprimé, après avoir décidé de porter le capital de la société de 9.541.600 F à 41.983.040 F par élévation de la valeur nominale de chacune des 190.832 actions composant le capital social, de 50 fr. à 220 fr. par prélèvement sur différents postes de réserves, a également approuvé le projet de fusion. Celle-ci prenant effet

rétroactivement le 1^{er} janvier 1982 se trouve définitivement réalisée, de même que l'augmentation du capital de la Société française des Distilleries de l'Indochine.
